Jeunes
en librairie

Participez avant le 25 juin 2021

Jeunes en librairie en Auvergne-Rhône-Alpes : foire aux questions des libraires

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui permet aux collégiens, lycéens et apprentis de découvrir les librairies et leur rôle essentiel dans la chaîne du livre. Ci-dessous, toutes les réponses aux questions que vous (libraires) vous vous posez avant de participer ! [Page évolutive]

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens, lycéens et apprentis, destiné à promouvoir l'accès au livre, faire connaître le rôle du libraire dans la chaîne du livre et encourager la fréquentation et l'achat de livres en librairie.

Expérimenté en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France, ce programme est étendu à d'autres régions, dans le cadre du plan de relance économique 2021-2022. A la demande de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence sera dès 2021 l'opérateur de ce dispositif pour la région, en partenariat avec les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) et l'association Chez mon libraire.

> Si ce n'est pas déjà fait, merci de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire, qui nous permettra d'avoir meilleure visibilité sur l'implication des libraires dans ce dispositif : lien.

En savoir plus sur le dispositif Jeunes en librairie Auvergne-Rhône-Alpes

Foire aux questions Libraires

Comment participer à Jeunes en librairie ?

Vous devez initier le projet avec un enseignant travaillant dans un établissement scolaire situé à proximité de la librairie. Ce sont les enseignants qui soumettent le projet via une plateforme de

l'Education nationale.

Comment se déroule le projet ?

- Un libraire se déplace dans la classe pour présenter aux élèves le métier de libraire et plus largement la chaîne du livre.
- Les élèves se rendent dans la librairie partenaire pour une visite organisée avec le libraire. Les visites peuvent se dérouler par groupes, en fonction des capacités d'accueil de la librairie.
- Les élèves acquièrent pour eux-mêmes un ou plusieurs ouvrages à hauteur de 30 euros parmi toutes les propositions de la librairie : littérature, documents, livres d'art, romans, BD, livres pratiques…

Comment trouver un enseignant partenaire ?

Si vous ne travaillez pas déjà avec les enseignants, vous pouvez prendre contact dans un premier temps avec le professeur "référent culture" de l'établissement scolaire pour trouver le bon interlocuteur avec lequel construire le projet au sein de l'établissement. La liste des référents culture est disponible sur les sites des Délegations académiques aux arts et à la culture de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon).

Est-il obligatoire de travailler avec un établissement de proximité ?

Il est préférable que le projet se construise avec les établissements scolaires proches de votre librairie. Néanmoins, un partenariat par affinités est possible, dans la mesure où cela n'impacte pas les dépenses de transport.

Est-ce que je peux m'associer avec un établissement situé en dehors de la région Auvergne Rhône-Alpes ?

Non, cela n'est pas possible. Cet établissement devra s'adresser au projet Jeunes en librairie déployé par sa région.

Dois-je nécessairement m'associer à un professeur de français ou à un professeur documentaliste ?

Non, Jeunes en librairie s'adresse aux enseignants toute matière confondue.

A quel moment le projet doit-il être construit avec l'enseignant ?

Une première phase a lieu avant la date limite de dépôt des demandes par l'enseignant, le 25 juin. Dans sa candidature, l'enseignant doit pouvoir indiquer avec quelle librairie il construit son projet. Si celui-ci est retenu, une deuxième phase opérationnelle se déroulera sur l'année scolaire 2021-2022, en fonction du calendrier établi avec les enseignants, sensibilisés au fait que la période qui va de la rentrée aux fêtes de fin d'année est peu propice à ce genre d'opérations en librairie.

Combien de classes prévoir dans le dispositif ?

Cela dépend de votre disponibilité ainsi que de celle de vos interlocuteurs. Le nombre d'établissements et de classes participants n'est pas limité dans l'appel à projets. Dans le dossier de candidature, il faudra estimer la capacité d'accueil réelle de la librairie.Un comité de sélection régional se réunira mi-juillet pour décider des classes retenues.

Est-ce que je peux monter des projets avec plusieurs classes et avec plusieurs établissements ?

Oui, il n'y a pas de limite de classes ou d'établissement par librairie. A ce dernier de faire selon ses disponibilités et ses capacités. L'enseignant doit déposer un projet par classe.

Comment accueillir les classes dans ma librairie ?

Les classes peuvent visiter la librairie en petits groupes, dans le respect des règles sanitaires. L'enseignant peut prévoir un autre temps de visite (en bibliothèque, par exemple) avec le reste de la classe pendant que le premier groupe d'élèves se trouve dans votre librairie.

Comment parler du métier de libraire avec les jeunes et préparer mon intervention en classe ?

Des ressources sur le métier de libraire et la chaîne du livre seront mis à votre disposition pour la rentrée scolaire. En plus de la présentation de votre métier et de la chaîne du livre, il est également possible de présenter une sélection de livres de votre librairie pour aider les élèves à choisir leurs ouvrages le jour de la visite. Il est essentiel d'échanger avec votre enseignant partenaire qui pourra vous aider à élaborer et à cadrer votre intervention en classe.

Mon intervention en classe est-elle rémunérée ?

Oui, l'intervention du libraire en classe est prise en charge par le dispositif à hauteur de 150€ TTC pour la demi-journée.

L'enseignant me demande un devis pour déposer son dossier.

Un devis n'est pas nécessaire pour déposer le projet, la rémunération de l'intervention en classe sera la même pour chaque libraire, soit 150€ pour la demi-journée.

Comment se déroule l'achat de livres par les élèves ?

Chaque élève dispose d'un montant maximum de 30 euros, qu'il pourra dépenser uniquement le jour de sa venue à la librairie avec la classe. Les élèves ne disposent donc pas de bons d'achat numérotés ou de chèque lire. Un carton leur annonçant l'opération leur sera remis lors de votre visite en classe, qui symbolisera leur participation au dispositif.

Le libraire présente à Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture une facture globale des achats par classe. Le remboursement se fait sur les dépenses réelles effectuées par chaque élève, dans la limite de 30 euros par élève. Les remboursements des achats par Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture se feront au fur et à mesure de la réception des factures.

Les élèves peuvent-ils utiliser les 30€ pour l'achat de produits complémentaires (type cartes postales) ?

Non, la somme de 30€ ne peut être utilisée que pour des ouvrages.

Que faire si le livre que l'élève souhaite acheter n'est pas disponible en rayon ?

Lors de la visite de la librairie, l'élève peut passer une commande sur place et venir la chercher plus tard. Attention, les commandes en amont de la visite ne sont, elles, pas autorisées.

Quels types d'activités complémentaires prévoir dans le cadre du dispositif ?

Il est également possible de construire avec l'enseignant un parcours autour du métier de libraire, avec des activités telles que :

- ateliers autour de l'économie du livre, en lien avec les spécialités économie et gestion, communication, métiers du commerce, etc
- rédaction de coups de cœur, création d'une table, d'une vitrine, d'un carton « mot du libraire », pitch de livres, etc.
- promotion et animation d'une rencontre littéraire, organisation d'un club de lecture, rédaction d'une critique, etc.

Le dispositif prend également en charge le coût de ces interventions complémentaires. Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture pourra vous accompagner dans le montage du projet.

Où trouver des idées et des ressources pour construire mon projet ?

- Pour trouver des idées d'animations à mettre en place dans les classes, consultez notre boîte à idées.
- Des ressources sur le métier de libraire et la chaîne du livre seront mis à votre disposition pour la rentrée scolaire.

Comment communiquer sur l'appel à projets ?

En bas de la présentation générale du dispositif, vous trouverez un kit de communication à télécharger et à relayer sur les réseaux sociaux de vos choix.

Mon projet est-il systématiquement retenu dans le cadre du dispositif ?

Un comité régional formé de représentants de la DRAC, des Délégations académiques aux Arts et à la Culture des 3 Académies et d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture se réunit mi-juillet pour la sélection des projets. Les projets seront retenus en fonction de l'enveloppe disponible et de leur cohérence globale. Les enseignants en seront informés dans la foulée et vous pourrez également contacter Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture pour connaître les résultats de la sélection.

Quelles dépenses sont prises en charge par le dispositif ?

Le dispositif prend en charge le coût de votre déplacement et de votre intervention en classe, avec remboursement sur facture, ainsi que le coût réel des livres achetés par les élèves. Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture se mettra en relation avec chaque libraire pour un remboursement des achats de livres sur facture, dans la limite de l'enveloppe fixée dans le cadre du projet.

Renseignements

Mathilde Bouvier, chargée d'opération Jeunes en librairie
07 56 21 14 76 / m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles questions qui pourraient alimenter la FAQ

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24
https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/jeunes-en-librairie-auvergne-rhone-alpes-foire-aux-questions-des-libraires